

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_136

Objet : Dispositif de soutien à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en Cœur de Flandre - Attribution des subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2026/2027

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (75) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 83

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_136

Objet : Dispositif de soutien à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en Cœur de Flandre - Attribution des subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2026/2027

Par délibération n°2022/065 en date du 05 juillet 2022, le conseil communautaire a adopté la mise en place d'un dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau ;

Par délibération n°2025/097 en date du 1er juillet 2025, ce dispositif a été actualisé et les subventions attribuées pour la saison sportive 2025/2026 ;

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

- définir l'intervention communautaire dans le domaine du sport,
- soutenir les actions d'intérêt général menées par les clubs (éducation, formation, cohésion sociale) ;
- garantir une équité de traitement entre les pratiques sportives féminines et masculines.

Il s'appuie sur une grille de subventionnement fondée sur le niveau de compétition des clubs, allant jusqu'au sixième niveau national, telle que définie en annexe.

Les montants attribués au titre de la saison sportive 2026/2027 sont déterminés sur la base des résultats sportifs définitifs de la saison 2025/2026.

Lorsque plusieurs équipes d'un même club évoluent dans les six premiers niveaux nationaux, la seconde équipe bénéficie d'un montant correspondant à 50 % de la grille.

Le montant global des subventions attribuées au titre de la présente délibération s'élève à 215 000 € (contre 190 000 € au titre de la saison 2025/2026). Cette évolution par rapport à la saison précédente s'explique notamment par les changements de niveau de compétition des clubs ainsi que par l'absence d'attribution à certains clubs dont la situation n'est pas définitivement arrêtée.

Considérant le rôle structurant des clubs de haut niveau dans le développement de la pratique sportive, l'attractivité et l'image du territoire ;

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de soutenir les disciplines sportives à rayonnement communautaire ;

Considérant la nécessité de fonder les attributions sur des situations sportives et administratives stabilisées et officiellement arrêtées ;

Considérant que la situation sportive et administrative du club de l'US Pays de Cassel pour la saison 2026/2027 est à ce jour en cours d'instruction par les instances compétentes ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif des clubs sportifs de haut niveau en Cœur de Flandre, les subventions suivantes au titre de la saison sportive 2026/2027 :

Club	Discipline	Niveau 2026/2027	Calcul	Montant
HBH 71	Handball	Nationale 1 masculin (3e niveau) et section féminine (5e niveau)	40 000 € + 10 000 €	50 000 €
La Tulipe Noire Hazebrouck	Tennis	Nationale 1 masculin (3e niveau)	40 000 €	40 000 €
Volley-ball Club Bailleulois	Volley-ball	Nationale 2 féminin (4 ^e niveau) et Nationale 3 masculin (5e niveau)	30 000 € + 10 000 €	40 000 €
AS Steenvoorde	Football	National 2 Masculin (5e niveau) et Régional 2 Féminin (5 ^e niveau)	20 000 € + 10 000 €	30 000 €
Cœur de Flandre Basket Hazebrouck	Basket-ball	Régionale 1 (6e niveau)	15 000 €	15 000 €
VCJM Hazebrouck	Volley-ball	Régionale 1 (6e niveau)	15 000 €	15 000 €
Sporting Club d'Hazebrouck	Football	Régionale 1 (6e niveau)	15 000 €	15 000 €

- d'attribuer les subventions suivantes au titre de leur rayonnement et de leur participation à des compétitions nationales notamment les championnats de France par équipe de gymnastique à :
- Gym Flandre Hazebrouck : 5 000 €,
 - La Bailleuloise : 5 000 €,
- de surseoir l'attribution de la subvention au club de l'US Pays de Cassel, sa situation sportive et administrative pour la saison 2026/2027 étant à ce jour en cours d'instruction par les instances compétentes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions fixant les modalités de versement des subventions ainsi que l'ensemble des documents afférents, notamment en matière d'actions d'intérêt général et de valorisation du territoire.

Vote :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

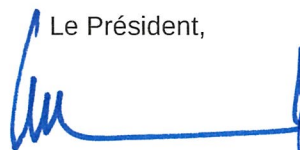
Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Le Président,



Valentin BELLEVAL

